

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	11

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation	11/09/2025
Date d'affichage	11/09/2025

Présidence : **M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau**
Secrétaire de séance : **M. Patrick RIVARD**
Participants : **M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD et Mme Jasmonde MARTIN.**
Absents excusés : **Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY**
Absents : **Mme Julie DE FRANCQUEVILLE, M. Jean-André CAHUZAC**

Objet de la Délibération :

BILAN FINANCIER DES BUDGETS ACCORDÉS AUX ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 ET BUDGETS 2025/2026
Délibération n° 2025_36

Le bilan financier des budgets accordés aux écoles pour l'année scolaire 2024/2025 est le suivant :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE			
BUDGETS	SOMMES ALLOUÉES	SOMMES DÉPENSÉES	SOLDE
FONCTIONNEMENT 50 € x 133 élèves (fournitures et photocopies)	6 650,00 €	6 550,53 €	99,47 €
DIRECTION	450,00 €	249,57 €	200,43 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	1 230,00 €	1 188,03 €	41,97 €
CONSOMMABLES	600,00 €	- €	600,00 €
LANGUES	100,00 €	23,93 €	76,07 €
TOTAUX	9 030,00 €	8 012,06 €	1 017,94 €

ÉCOLE MATERNELLE			
BUDGETS	SOMMES ALLOUÉES	SOMMES DÉPENSÉES	SOLDE
FONCTIONNEMENT 45 € x 60 élèves (fournitures et photocopies)	2 700,00 €	2 671,97 €	28,03 €
DIRECTION	200,00 €	186,80 €	13,20 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	1 635,00 €	1 656,25 €	21,25 €
CONSOMMABLES	250,00 €	250,00 €	- €
TOTAUX	4 785,00 €	4 765,02 €	19,98 €

Il est précisé que les dépenses ci-dessus ne concernent que les fournitures pour assurer le fonctionnement des écoles. Elles ne comprennent pas les autres charges (eau, électricité, entretien, maintenance des bâtiments). Toutes les dépenses liées aux investissements (Mobilier, matériel important, informatique...) sont également indépendantes et prises en charge intégralement sur le budget communal.

Un point annuel est fait avec les directrices pour déterminer s'il y a lieu de revoir les sommes attribuées.

Madame la directrice de l'école élémentaire indique que le budget mis à disposition pour l'année scolaire 2024/2025 a donné satisfaction. Elle ajoute cependant qu'en raison du placement en redressement judiciaire d'un fournisseur, une commande sur le budget consommables n'a pas pu être honorée. Elle sollicite donc le report du budget correspondant sur l'exercice 2025/2026.

Concernant l'école maternelle, Madame la directrice a formulé une demande d'augmentation du budget de fonctionnement à hauteur de 5 € par enfant ainsi qu'une revalorisation du poste consommables, passant de 250,00 € à 425,00 €. Madame la directrice précise que le coût des cartouches d'encre a considérablement augmenté.

Par ailleurs, il sera re-précisé aux directrices que les demandes en équipements (investissements) doivent être présentées en fin d'année civile pour être budgétées à N+1. Les demandes en cours d'année ne seront pas prises en compte

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **De prendre acte des bilans financiers accordés aux écoles pour l'année scolaire 2024/2025 ;**
- **D'adopter les budgets 2025/2026 comme ci-dessous ;**
- **De prendre les dispositions pour communiquer la délibération à Madame la directrice de l'école élémentaire et à Madame la directrice de l'école maternelle, ainsi qu'à Monsieur le maire de La Chapelle d'Aunainville dans le cadre du regroupement pédagogique.**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Budget fournitures de 50 €/Elève

Budget direction : 450 €

Budget achat de matériel pédagogique : 1 230 € (1 000 € MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE + 230€ PRIMOT)

Budget consommables : 1 200 € (600 € budget 2025/2026 + 600 € de report du budget 2024/2025)

Budget langues : 100 €

ÉCOLE MATERNELLE

Budget fournitures de 50 €/Elève (augmentation de 5€/ élève par rapport au budget 2024/2025)

Budget direction : 200 €

Budget achat de matériel pédagogique : 1 635 € (1 500 € MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE + 135 € PRIMOT)

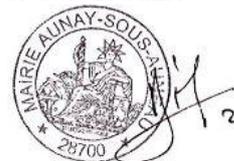
Budget consommables : 450 € (augmentation de 200 € rapport au budget 2024/2025)

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 23/09/2025

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice
administrative*